

### **Conseil municipal du 17 janvier 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 11 janvier 2019 les membres composant le conseil municipal de Nicorps se sont réunis en mairie le 17 janvier 2019 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain Guézou, , Michel Guillon, Didier Bernardin, Françoise Voisin, Yves Lemouton, Marie-Laure Martin, Martine Vernier, Jean-Philippe Henrard, Didier Ledoux lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : Pascal Haize a donné procuration à Alain Guézou.

Absent excusé :

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Emmanuel Fonteney est désigné pour remplir cette fonction.

#### **Ordre du jour :**

- *Intervention de M. Jean-Michel Venries au sujet du projet de rénovation des bâches de la station d'épuration*
- *Désignation d'un secrétaire de séance*
- *Approbation et signature du compte rendu*
- *Délibération rénovation de la station épuration –Maîtrise d'œuvre*
- *Délibération concernant le projet de rénovation des lampadaires – Estimations du SDEM nouveau document*
- *Délibération pour maîtrise œuvre travaux trottoirs*
- *Renouvellement du bail commercial du restaurant*
- *Délibération concernant la répartition des sièges de Coutances Mer et Bocage*
- *Demande de subvention pour le voyage des élèves de Nicorps scolarisés à Courcy*
- *Préparation Petit Nicorpais*
- *Point supplémentaire si besoin*
- *Questions diverses*

Compte rendu de la réunion du mois de décembre :

Mme Marie-Laure Martin fait part des observations qu'elle demande de consigner dans le compte rendu de la réunion du conseil municipal du mois de décembre. Le conseil ne signe pas ce compte rendu dans l'attente de sa modification.

## **Rénovation de la station de traitement des eaux usées communale**

M Venries, chargé de l'assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement des bâches des lagunes de la station d'épuration, fait le point sur la situation du dossier. Il propose au conseil municipal de retenir l'offre reçue pour la maîtrise d'œuvre par le Cabinet SA2E d'un montant de 8 345.00€ ht. Le projet ayant été inscrit au contrat de territoire, il pourra faire l'objet de subventions de la part du conseil départemental, les exigences de l'Agence de l'Eau pourraient être satisfaites selon le choix de la filière qui résultera des analyses et études préalables.

La commune de Nicorps est actuellement équipée :

- D'un premier étage constitué par un lit planté de roseaux, d'une capacité de 550EH. Date de mise en service : 2013.
- En second étage, du lagunage initial, constitué de 3 bassins d'une surface totale de 3 605 m<sup>2</sup>. La capacité de ce premier ouvrage était de 350 EH. Le lagunage a été mis en eau en 1994 et a été curé 2012. L'étanchéité des bassins est assurée par des géomembranes datant de la construction des lagunes. Le renouvellement de ces étanchéités avait été envisagé lors de la restructuration de la station en 2013, mais non réalisé en raison de contraintes budgétaires. Les géomembranes sont aujourd'hui dégradées et ne retiennent plus l'eau que partiellement.
- De deux ouvrages de mesure des débits : un premier en entrée du filtre à sable et un second en sortie de lagunage

Lors d'une réunion précédente notre conseil a envisagé d'engager un programme de rénovation de ce second étage de traitement afin d'en accroître le rendement épuratoire.

Afin de constituer un financement de cette opération, un courrier a été adressé à l'agence de l'eau le 15 décembre 2017.

Une réponse positive nous a alors été donnée par M. le Directeur Territorial et Maritime des Bocages Normand, par un courrier en date du 21 décembre 2017.

D'autre part, par un courriel du 9 avril 2018, l'ingénieure de l'agence de l'eau chargée d'étude du secteur Sienna a précisé à notre AMO que le coût de l'étude bathymétrique préalable à l'engagement de la dévolution de la maîtrise d'œuvre de cette opération, serait intégrée au montants des travaux à réaliser, au taux d'aide des travaux. Elle précisait également que la commune pouvait engager cette pré-étude.

La bathymétrie et l'analyse des boues, a donc été réalisées sur les trois bassins. Elle a permis de déterminer l'importance des opérations de curage qu'il faudra engager dans le cadre des travaux à mettre en œuvre.

La dévolution du marché de maîtrise d'œuvre, a alors été engagée.

Le service qualité des eaux du conseil départemental de la Manche, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune a estimé le montant de cette mission à 8 700 €HT.

À l'issue de la consultation de quatre bureaux d'études, dont les compétences sont reconnues, une seule offre a été reçue.

Elle émane du bureau d'études SA2E. Elle s'élève à 8 345 €HT se décomposant en :

Élément normalisé de mission	Prix HT
AVP (avant-projet)	1 815,00
ACT (passation des marchés de travaux)	2 295,00
VISA (des plans d'exécution)	575,00
DET (suivi des travaux)	2 835,00
AOR (opérations de réception des travaux)	825,00

Les délais proposés sont de 4 semaines après émission de l'ordre de service pour la réalisation de l'Avant-Projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Engage M. Le Maire à conclure avec le bureau d'études SA2E un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux, avec une première phase d'étude d'AVP portant sur la rénovation du second étage de traitement et l'adjonction d'un troisième étage qui permettrait d'améliorer la qualité de l'effluent rejeté, notamment quant aux MES. La décision de réaliser ou non les équipements projetés fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal après un chiffrage précis.
- L'autorise si besoin à engager des études complémentaires (géotechnique, topographie,...).
- De demande, dès à présent, l'aide financière de l'Agence de l'eau SEINE NORMANDIE pour la phase étude de ce dossier, soit :

Prestation:	Prix € HT
Bathymétrie et suivi agronomique des boues après curage	○ 4 210,00
AMO	○ 1 848,00
Réalisation de l'élément AVP	○ 1 815,00
Topographie-Étude de sol	○ 1 500,00
<b>TOTAL HT</b>	○ <b>8 873,00</b>

Une aide financière pour la réalisation des investissements sera formulée en seconde phase, lorsque ces derniers auront été approuvés par le conseil municipal et que la dévolution des travaux correspondants aura permis d'en arrêter le montant exact. Le coût de la seconde partie de la mission de maîtrise d'œuvre y sera alors intégrée.

### **Rénovation de réseau éclairage public APS 376036**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de plan de rénovation du parc éclairage public sur 3 années. Les travaux prévus la 1<sup>ère</sup> année concernent la rénovation de 5 candélabres (mât+luminaire) au Bourg, 6 candélabres au Boscq et un luminaire seul au Bourg.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 22 900€ HT pour la première année

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de Nicorps s'élève environ à 11 680 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents, Mme Marie-Laure Martin s'abstenant :

- Décide la réalisation de la rénovation de l'éclairage public
- Accepte une participation de la commune de 11 680€
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

### **Travaux trottoirs au Bourg**

En vue de faciliter l'entretien des trottoirs bordant la RD 27 suite à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires, une étude a été demandée à l'agence technique départementale pour la maîtrise d'œuvre et l'estimation des travaux de revêtement en enrobé de ces trottoirs.

M. Ledoux pose la question du choix entre un investissement important dans des travaux d'enrobé sur les trottoirs et un entretien mécanique.

M. Henrard suggère une mutualisation avec Coutances du matériel de nettoyage utilisé par la ville de Coutances.

M. Guillon fait remarquer que l'herbe repousse sur les trottoirs recouverts en bi-couche.

Mme Voisin constate que les trottoirs sont sales.

Le conseil décide d'attendre la réponse de l'Agence technique départementale avant de prendre une décision sur ce projet.

### **Renouvellement du bail commercial du restaurant**

Le bail du restaurant arrivant à échéance le 31 mars 2019, le conseil autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir. Les diagnostics amiante et performance énergétique seront réalisés afin d'être annexés au bail.

### **Répartition des sièges de Coutances mer et bocage**

La création de communes nouvelles, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, amène à une recomposition du conseil de communauté. Il convient maintenant de fixer la répartition des sièges de délégués communautaires.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres. La répartition de droit commun fixe le nombre de délégués communautaires à 85 élus.

<b>Communes</b>	<b>Nombre de sièges</b>
Coutances	13
Saint Sauveur villages	7
Quettreville-sur-Sienne	6
Gouville-sur-mer	5
Agon-Coutainville, Gavray-sur-Sienne	4
Blainville-sur-mer, Montmartin-sur-mer, Orval-sur-Sienne	2
Toutes les autres communes	1

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et Bocage selon la répartition de droit commun figurant dans le tableau ci-dessus.

### **Voyage scolaire RPI Courcy-Saussey**

Le conseil donne un accord de principe au versement d'une participation au voyage scolaire organisé pour les élèves de CE et CM scolarisés à Courcy. Le montant sera arrêté lorsque le budget définitif sera connu. Le nombre d'enfants concernés domiciliés à Nicorps est de 6.

### **Préparation du bulletin municipal**

Un point est fait sur l'avancement de l'élaboration du Petit Nicorpais. Il reste des publicités à collecter et des choix à faire pour l'illustration des pages de garde.

### **Questions diverses**

Le nettoyage du chemin de randonnée effectué par l'entreprise STEA est terminé et donne satisfaction. Mme Voisin relève que l'évacuation d'une fontaine risque de poser problème.

Les travaux d'entretien courant de la commune sont confiés à l'entreprise Jardin vert pendant l'arrêt de l'employé communal.

Le projet d'acquisition d'un tracteur tondeuse en commun avec les communes voisines est évoqué, les besoins devront être clairement identifiés avant de prendre une décision à ce

sujet, la commune de Nicorps n'ayant à priori pas de grandes surfaces à tondre qui pourraient justifier une telle acquisition.

La balise rouge et blanche manquante à l'entrée du chemin de la Moinerie sera remise en place par l'agence technique départementale.

Les associations communales seront invitées à présenter leurs demandes de subvention auprès de la mairie.

GUEZOU Alain

*Mandataire de M Pascal Haize*

HAIZE Pascal

*Absent excusé a donné procuration à M Alain Guézou*

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel

LEDOUX Didier